



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Ville de Quimper

Et si vous deveniez
« Technicien(ne) sanitaire et de sécurité sanitaire »
en Délégation Départementale ?

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes Technicien(ne) sanitaire et de sécurité sanitaire. **RIFSEEP: 2**

Vous connaissez :

- Contrôle, audit et évaluation
- Disciplines scientifiques, Droit/réglementation
- Environnement administratif, institutionnel et politique

Vous êtes et vous savez:

- Réactivité, autonomie et rigueur
- Sens de l'analyse, appliquer une règle, une procédure, un dispositif
- Mener une veille, rédiger et travailler en équipe

Poste basé à Quimper dans le Finistère

Nos avantages



- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr

Vos missions

Sous la responsabilité hiérarchique du responsable de pôle « Eaux destinées à la consommation humaine », le/la technicien(ne) sanitaire contribue à la mise en œuvre des missions de l'ARS en matière de protection des ressources en eau potable dans le département du Finistère.

L'agent aura pour missions principales :

Instruire les procédures administratives relatives à la protection des ressources en eau potable, en collaboration avec les techniciens du pôle EDCH

- Instruction des procédures de déclarations d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection de captages, des modifications d'arrêtés, des dérogations ;
- Contrôle des prescriptions des arrêtés préfectoraux de DUP ;
- Avis sur les projets d'activités en périmètre de protection ;
- Cartographie relative aux périmètres de protection ;
- Réponse aux collectivités et bureaux d'études sur les sujets relatifs à l'application des arrêtés.

Assister le responsable de pôle pour assurer la participation de l'ARS aux dynamiques locales visant la protection des ressources en eau, la promotion de la sobriété des usages, l'accès à l'eau pour tous, le développement des usages des eaux impropre à la consommation humaine. Représente l'ARS dans des réunions relatives à ces domaines.

Assurer le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), volet « captages » et est l'interlocuteur technique des PRPDE du département sur ces dossiers.

Contribution aux activités du contrôle sanitaire des EDCH en lien avec les deux autres techniciens

Mise en œuvre des actions de gestion relevant de l'ARS concernant des pollutions et événements entraînant des risques de pollution sur les réseaux ou les eaux brutes.

Participation à l'instruction des demandes d'autorisation ou modifications d'autorisation de distribution d'eau de consommation (modifications du traitement, recyclage des eaux de lavage, autorisations en cas de circonstances climatiques exceptionnelles...)

Mise en œuvre du programme de contrôle sanitaire :

- Gestion des analyses (bancarisation des données, édition des bulletins sanitaires) ;
- Gestion des non-conformités, des recontrôles et suivis renforcés ;
- Echanges avec les personnes responsables de production et distribution d'eau et le laboratoire agréé.
- Arrêtés de restriction des usages de l'eau

Réalisation de bilans réglementaires et de documents d'information du public.

Participation aux missions de contrôle et d'inspection de l'ARS en lien avec le responsable de pôle et les techniciens habilités.

Participation régionale

- Contribution aux réunions et travaux régionaux sur les sujets EDCH.

Conditions Particulières :

Réalisation d'une déclaration publique d'intérêt (DPI)

Plan de continuité d'activité

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 25 février 2026**
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr

